

MAIRIE DE COTTÉVRARD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 mars 2019 - Séance n°1

L'an deux mil dix-neuf, vingt-six mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Cottévrard, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Jean-Claude HAUTECOEUR, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, *Dorothee AUBERT, Catherine COLLET, Franck ERNST, Fabrice GAMELIN, Dominique POTHIN*

Étaient excusés : *Pierre ALEXANDRE, Martine BIZET, Elizabeth EICHE-CRONENBERGER, Charles ROUSSIGNOL et Marie-Odile SIMOTTEL*

Date de Convocation: 05/03/2019

Date d'affichage : 07/03/2019

Nbre de Conseillers : En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Madame Catherine COLLET est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18h30

Après lecture du compte rendu de la réunion du 13 Décembre 2018, le Conseil Municipal, ne faisant aucune observation, l'adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Catherine Collet qui détaille les différentes dépenses et recettes inscrites sur les Comptes administratifs 2018.

Délibération 2019/001
Compte administratif du budget SPAC 2018

Madame Dominique Pothin, doyenne d'âge, présente le compte administratif 2018 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section d'Exploitation

Recettes : 59 027,53 €

Dépenses : 78 789,90 €

Déficit : 19 762.37 €

Section d'Investissement

Recettes : 123 773,81 €

Dépenses : 550 625,50 €

Déficit : 426 851.69 €

Résultat de clôture : Déficit de Fonctionnement + Déficit d'Investissement

19 762.37 € + 426 851.69 € = - 446 614.06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif SPAC 2018.

Délibération 2019/002
Compte de Gestion du budget SPAC 2018

Sous la présidence de M. Jean-Claude HAUTECOEUR, afin de délibérer sur les Comptes de Gestion de du budget SPAC 2018 dressés par Monsieur MAIRE, Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2018, Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrits de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilisation des valeurs inactives

DECLARE que les comptes de gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2018, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion 2018 du SPAC à l'unanimité.

Délibération 2019/003

Affectation du résultat du budget SPAC

Les résultats cumulés à reprendre au Budget primitif 2018 sont les suivants :

Section d'exploitation : Excédent antérieur + Déficit de l'exercice

$$66\,664.70\text{ €} - 19\,762.37\text{ €} = 46\,902.33\text{ €}$$

Section d'Investissement : Excédent antérieur + Déficit de l'exercice

$$359\,023.50\text{ €} - 426\,851.69\text{ €} = -67\,828.16\text{ €}$$

Excédent global de Clôture : Excédent de Fonctionnement + Déficit d'Investissement

$$46\,902.33\text{ €} - 67\,828.16\text{ €} = -20\,925.83\text{ €}$$

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2018, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 46 902.33 € et un déficit d'investissement de 67 828.16 €, et au vu des résultats reportés d'un montant de 111 255.35 € en recettes et de 10 000 € en dépenses, décide d'affecter au compte R 002 la somme de 46 902.33 €, au compte D 001 la somme de 67 828.16 €.

Délibération 2019/004

Assainissement - facturation

Lors des évaluations faites pour la réhabilitation de la STEP, il avait été indiqué que le montant du mètre cube d'eau assaini devrait être augmenté de 2 € environ. Pour rappel, le montant facturé est actuellement de 2.43 €/m³.

Au vu de l'augmentation du coût de fonctionnement, Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix de la redevance d'assainissement et d'appliquer le tarif de 3.40 €/m³.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- autorise l'augmentation du prix de la redevance Assainissement à 3.40€/m³ à partir de la facturation 2019 sur les consommations 2019.

Délibération 2019/005

Budget Primitif du SPAC 2019

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2019,
Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2018 adoptés dans la présente séance du conseil municipal,
Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2018,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant les restes à réaliser, approuve le Budget Primitif 2019 préparé par la Commission des finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à **115 007.33 €** et en dépenses et en recettes d'investissement à **176 162.42 €**.

Délibération 2019/006

Compte Administratif de la commune 2018

Madame Dominique Pothin, doyenne d'âge, présente le compte administratif 2018 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

Recettes : 298 030,90 €	Dépenses : 230 151,16 €	Excédent : 67 879.74 €
-------------------------	-------------------------	------------------------

Section d'Investissement

Recettes : 496 509,89 €	Dépenses : 472 552,18€	Excédent : 23 957.71 €
-------------------------	------------------------	------------------------

Résultat de clôture : Excédent de Fonctionnement + Excédent d'Investissement

67 879.74 € + 23 957.71 € = **91 204.04 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif communal 2018.

Délibération 2019/007

Compte de Gestion de la commune 2018

Sous la présidence de M. Jean-Claude HAUTECOEUR, afin de délibérer sur les Comptes de Gestion de la Commune 2016 dressés par Monsieur MAIRE, Receveur Municipal,
Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrits de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilisation des valeurs inactives

DECLARE que les comptes de gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2018, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion 2018 de la Commune à l'unanimité.

Délibération 2019/008

Affectation du résultat de budget de la commune

Les résultats cumulés à reprendre au Budget primitif 2018 sont les suivants :

Section de Fonctionnement : Excédent antérieur + Excédent de l'exercice
15 199.50 € + 67 246.33 € = 83 079.24 €

Section d'Investissement : Excédent antérieur + excédent de l'exercice + excédent de l'ex CCBE
67 246.33 € + 23 957.71 € = 91 204.04 €

Excédent global de Clôture : Excédent de Fonctionnement + Excédent d'Investissement
83 079.24 € + 91 204.04 € = 174 283.28 €

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2018, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 83 079.24 € et un excédent d'investissement de 91 204.04 € au vu des résultats reportés et de l'état des Restes à Réaliser d'un montant de 10 800.00 € en recettes et de 71 891.64 € en dépenses, décide d'affecter au compte R 002 la somme de 83 079.24 €, au compte R 001 la somme de 91 204.04 €.

Délibération 2019/009

Vote des taux d'imposition 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'appliquer les taux d'impositions suivants :

– Taxe d'habitation :	13,96 %
– Taxe Foncière bâti :	12,43 %
– Taxe Foncière non bâti :	31,87 %
pour un produit total de :	87 680.58 €

Délibération 2019/010

Subventions communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer, pour l'année 2019, les subventions suivantes :

- Anciens Combattants Cottévrard :	90 €
- Amicale J Caulle BLH :	110 €
- Banque alimentaire BLH :	100 €
- CADI BLH :	135 €
- ASCP BLH :	700 €
- Comité d'Animation de Cottévrard :	500 €

Délibération 2019/011

Participation au SIVOS du Mont Joyet :

La participation financière s'élève à 67 544 € pour l'année 2019 ; la Commission des finances propose au Conseil Municipal:

Soit :

- la fiscalisation de 55% de cette somme et d'inscrire 45 % de la somme au budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote cette mesure à l'unanimité et décide d'inscrire au compte 65548-01 « Participation SIVOS » la somme de 30 500 €

Délibération 2019/012

Participation au Syndicat du Collège de Saint Saëns

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fiscaliser la participation au syndicat du Collège de Saint-Saëns.

Délibération 2019/013

Travaux accessibilité du cimetière

Monsieur le Maire présente le projet de mise en accessibilité du cimetière :

- création d'un double accès : pour les personnes valides (création de marches) et un second pour les personnes à mobilité réduite (création d'une rampe avec palier de retournement),
- mise en place d'une barrière deux vantaux aux normes PMR,
- aménagement d'un chemin d'accès dans l'allée centrale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte de réaliser le projet,
- approuve la dépense, acte les demandes et modalités de cofinancement.
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents administratifs nécessaires
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Préfecture et du Département.

Délibération 2019/014

Acquisition de matériel informatique

Monsieur le Maire propose l'acquisition de matériel informatique pour les services administratifs de la mairie.

Après délibération, le Conseil municipal, accepte l'acquisition de matériel informatique et décide

- d'inscrire la somme de 2 000 € au budget prévisionnel 2019
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Préfecture
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte administratif lié à cette affaire

Délibération 2019/015

Validation du projet d'enfouissement du réseau électrique

La société Enedis a pour projet de procéder à la dépose de supports haute tension aérienne et la pose d'un poste de transformation électrique de type PAC 4UF ainsi que la pose de câbles haute et basse tension souterrains sur 235 mètres sur les parcelles B 231, 333 et 334 dont la commune est propriétaire. La société Enedis a choisi le bureau d'études TOPO Etudes pour se charger de mener à bien ce projet.

Monsieur le Maire propose d'accepter la réalisation de ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité :

- d'autoriser la société Enedis et le bureau d'étude TOPO Etudes à réaliser ces travaux d'enfouissement de réseaux
- valide le projet présenté par la société Topo Etude pour le compte d'Enedis
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes et de mise à disposition avec Enedis
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs liés à cette affaire.

Délibération 2019/016

Modification du système de téléphonie de la Mairie

Au vu de l'évolution tarifaire des factures de télécommunication et de la suppression des lignes analogiques, un devis a été demandé auprès de la société Caux Télécom.

Après étude des factures, la société caux télécom propose de :

- reprendre le lien ADSL
- Remplacer la téléphonie actuelle par de la téléphonie IP
- Reprendre l'abonnement du mobile
- Passer le Fax analogique en IP
- Reprendre la ligne de la salle polyvalente.

Aujourd'hui, les factures orange s'élève à 156.51 € HT par mois.

Avec la solution proposée par Caux télécom, les factures d'abonnement téléphonique serait de 96 € HT par mois, soit une économie mensuelle de 60.51 € HT

Toutefois un investissement de 718.50 € serait à régler pour l'achat du matériel.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'inscrire la somme de 900 € en investissement au budget primitif 2019
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Préfecture
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte administratif lié à cette affaire

Délibération 2019/017

Budget Primitif de la commune 2019

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2019,

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2018 adoptés dans la présente séance du conseil municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant les restes à réaliser, approuve le Budget Primitif 2018 préparé par la Commission des finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à **343 742.87 €** et en dépenses et en recettes d'investissement à **227 593.23 €**.

Délibération 2019/018

Amortissements

Monsieur le Maire précise qu'il convient de mettre à jour les durées d'amortissement.

Vu l'article L2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Monsieur le Maire propose les durées d'amortissements suivantes:

Biens :	Durées d'amortissement
Effacement des réseaux	15 ans
Réhabilitation station d'épuration	16 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus
- de charger Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

Travaux de voirie

Des travaux de réparations de chaussée en PATA sont prévus par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin et aucun travaux d'investissement sont inscrit en 2019

Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le 26 mai 2019 et remercie les Conseillers de bien vouloir prévoir leur présence pour la tenue du bureau de vote.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion publique est proposée par la Fédération des Chasseurs concernant la demande du Permis de Construire d'un centre d'examen du permis de chasse. Après délibération, la date du lundi 15 avril 2019 à 20h est retenue. Une invitation sera envoyée à chaque habitants et aux maires des Communes environnantes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Nom	Abs/Pst/Exc/Pouvoir	Signature
M. Jean-Claude HAUTECOEUR	Présent	
M. Fabrice GAMELIN	Présent	
Mme Catherine COLLET	Présente	
M. Pierre ALEXANDRE	Excusé	
Mme Dorothée AUBERT	Présente	
Mme Martine BIZET	Excusée	
Mme EICHE-CRONENBERGER	Excusée	
M. Franck ERNST	Présent	
Mme Dominique POTHIN	Présente	
M. Charles ROUSSIGNOL	Excusé	
Mme Marie-Odile SIMOTTEL	Excusée	